

## C'est une mission à nous confiée

24 août 2017

[Print](#)

Jean RODHAIN, « C'est une mission à nous confiée » *Documents-Secours*, n° 4, octobre 1962, p. 3-5.

### C'est une mission à nous confiée

Dans une paroisse que je connais, il y a un aérodrome doté de tous les perfectionnements, et il y a aussi un Délégué paroissial du Secours Catholique doté de toutes les qualités et vertus possibles.

Ce printemps, sur cet aérodrome, on annonce, un lundi, une arrivée massive de réfugiés d'Algérie. Je ne bouge pas, car je connais ce Délégué : je suis sûr qu'il a déjà alerté son excellent réseau paroissial. Le vendredi, toute la presse publie des reportages sur les convois aériens qui maintenant déversent quotidiennement leur cortège de misère. Le samedi, je vais à l'aéro-drome féliciter les équipes du Secours Catholique : elles sont absentes. Personne n'est venu : c'est le vide total.

Je bondis chez l'excellent Délégué, qui m'explique :

« Monsieur le curé nous a interdit de bouger. Il faut un mandat de la communauté paroissiale (sic). Nous vivons l'esprit d'équipe ici. Dans huit jours, nous aurons réunion de toute l'Action Catholique. Si elle nous donne le mandat de travailler au nom de la communauté, cela sera du travail intégré, donc plus profond<sup>[1]</sup>. La réunion a lieu mardi en huit. Attendons... »

Je reconnais que notre cher Délégué récitait sa leçon avec un peu de gêne et de confusion.

Sur cet aérodrome donc, pendant onze jours, les femmes et les enfants débarquant d'Algérie constatèrent la carence totale de la charité paroissiale. Il y avait heureusement la présence de bons Samaritains venant du quartier, mais ne fréquentant pas l'église.

Le douzième jour, avec le consentement du Comité paroissial enfin réuni et aussitôt unanime, le Secours Catholique vint occuper sa place normale au milieu des organismes protestants et neutres.

Je cite ce fait vécu.

Il n'est pas unique. Mais heureusement il est rare. Je le cite parce qu'il nous éclaire sur deux erreurs, donc il nous conduit à rappeler deux vérités.

PREMIÈRE VÉRITÉ :

LE « SECOURS CATHOLIQUE », LA OU IL A ÉTÉ CRÉÉ, N'A PAS A ALLER SOLLICITER DES « MANDATS » : IL EST DÉJÀ OFFICIELLEMENT MANDATÉ.

Après l'Assemblée des Cardinaux et Archevêques de mars 1962, le Secrétariat de l'Épiscopat a diffusé dans *La Croix* un long document qui a été ensuite reproduit par la plupart des *Semaines Religieuses*. Ce document précise le rôle de l'Assemblée des Cardinaux et Archevêques et donne quelques exemples de son travail. Au § 11, « Sa mission », on lit ces lignes :

« En mars 1946, l'Assemblée des Cardinaux et Archevêques suscite la création du *Secours Catholique français* pour réaliser l'unité entre les organismes d'assistance sur le terrain de la charité catholique et représenter l'effort des catholiques de France dans l'organisation internationale. »

C'est clair. La hiérarchie déclare donc le plus officiellement du monde

a) Que le « Secours Catholique » a été suscité par l'Assemblée des Cardinaux et Archevêques.

Il y a d'autres oeuvres excellentes qui sont fondées par un comité, ou un curé, ou une reli-gieuse inspirée. La création du *Secours Catholique* est officiellement attribuée à l'Assemblée des Cardinaux et Archevêques. C'est un exemple très rare de création spéciale pour une mission donnée...

b) Que le « Secours Catholique » a pour premier but de réaliser l'unité entre les orga-nismes d'assistance sur le terrain de la charité catholique.

On le savait. Il suffit de lire les statuts donnés au *Secours Catholique* par l'Assemblée des Cardinaux et Archevêques. C'est réchauffant de l'entendre rappeler officiellement en 1962.

**Conclusion** : Il y a mandat. Il y a mission confiée.

Quand une maison brûle, les pompiers ne vont pas solliciter le consentement de la C.G.T. et de la C.F.T.C. pour faire leur travail. Ils n'attendent pas onze jours que le conseil municipal leur délègue une mission d'extinction : ils sont pompiers pour cela.

Si, dans un diocèse, ou dans une paroisse, *Secours Catholique* il y a, il doit travailler. A la première catastrophe, devant une misère vraie, il se déclenche. Il n'attend pas un mandat : il l'a reçu officiellement, authentiquement en 1946. Il y a donc dix?huit ans.

Il y a trente ans, ce mandat n'existait pas. Dans trente ans, ou le mandat ou le *Secours Catho-lique* n'existeront peut-être plus. En 1962, ce mandat existe, et on vient de le rappeler, donc pas d'hésitation.

Évidemment, dans ma paroisse à l'état de chrysalide où un curé arrive pour créer une vie paroissiale, il sera bon de ne pas procéder à coup de décrets. En 1946, le *Secours C atholique* n'a pas exigé l'application automatique du mandat confié.

Cette application s'est réalisée peu à peu,

? parce que l'idée était dans l'air et le public la souhaitait ;

? parce que « tout ce qui monte, converge finalement » et, dans bien des paroisses, c'est l'Action Catholique qui a demandé la création d'un Secours Catholique;

? parce que les équipes diocésaines du Secours Catholique ont su ajouter à leur travail et à leurs réalisations une certaine dose de doigté et de patience.

Ainsi on est arrivé au « consentement » de la communauté paroissiale. Mais on ne l'a pas attendu...

DEUXIÈME VÉRITÉ :

L'ÉGLISE N'EST PAS UNE DÉMOCRATIE, DONC LE « SECOURS CATHOLIQUE » N'EST PAS UN SYNDICAT ÉLU PAR DES ÉLECTEURS, IL A REÇU UNE MISSION DE PAR L'AUTORITÉ DE L'ÉGLISE

Ah! je sais bien que ceci va en chagriner quelques-uns. Quelques autres n'oseront pas me dire que je retarde de cinquante ans, mais ils le penseront sincèrement. Certains enfin estimeront qu'un Français qui parle de l'autorité dans l'Église doit être forcément « *de droite* ». Or je suis simplement un Français qui ose dire franchement une vérité sans cesse rappelée par Pie X, Léon XIII, Benoît XV, Pie XII et Jean XXIII. Et je le répète : non, l'Église n'est pas une démocratie.

Elle est gouvernée. Elle a une autorité. Cette autorité est hiérarchique. Et l'approche du Concile prouve bien que ce ne sont pas les fidèles qui gouvernent l'Église.

Saint Laurent, diacre n'attendait pas un vote des fidèles pour savoir ce qu'il devait faire. Il servait les pauvres. Il remplissait une mission confiée.

Bien sûr, il faut associer les fidèles et les autres à la charité. Bien sûr, il faut échapper au paternalisme d'un châtelain généreux et fuir les subventions inquiétantes des trusts. Évidemment, une équipe du *Secours Catholique* sera authentique dans la mesure où elle sera en fait l'expression de toute la paroisse « en charité », de la paroisse consentante.

Mais, dans l'Église, il n'y a pas que les fidèles : il y a le Christ.

Mais, dans la charité, il n'y a pas que le bon cœur des paroissiens : il y a d'abord la source de toute charité, le Sacré-Cœur. C'est autre chose.

Mais, dans l'exercice de la charité, il n'y a pas que les adhésions et messages : il y a le service de celui auquel on adhère d'abord, et le message de celui qu'on adore. Tout dépend de celui-là, et tout revient finalement à lui.

On rencontre aujourd'hui des fidèles simplistes qui voudraient que le Concile adapte la messe à chacun d'eux et aménage la liturgie au goût local en tenant compte « du bien que cela ferait dans le quartier ».

Mais l'Église est autre chose.

Il n'y a pas que l'Église à adapter aux fidèles. Il y a surtout les fidèles qui ont besoin de s'adapter à l'Église.

Si l'Église est attentive à l'humanité douloureuse, elle n'est pas une démocratie à l'écoute des

électeurs.

L'Église n'est pas un périodique illustré en quête de lecteurs. Elle est celle qui adore le Seigneur et chante ses louanges. A nous de nous y adapter. La messe et la liturgie et le service des pauvres sont des actes collectifs d'Église unie au Christ et par lui adorant la Trinité. C'est très différent des éruptions périodiques de pieuses méthodes ou d'apostolats nouveaux, mais c'est beaucoup plus difficile à maintenir pendant des siècles et parmi toutes les nations. Un *Gloria* et un *Credo*, comme un hôpital et une visite de prison, sont des produits irremplaçables. Et ils sont des pédagogies qui ont fait leurs preuves.

Qu'à notre temps tout soit de plus en plus adapté, bien sûr. Que le langage soit expliqué, évidemment. Que l'action soit modernisée aussi. Mais plus que les cathédrales, la liturgie avec ses textes et la charité avec ses pauvres restent les premiers trésors de l'Église.

La charité est un trésor d'Église. Le *Secours Catholique* est une mission d'Église, à nous confiée pour servir et l'Église et les pauvres du Christ, ce qui est tout un.

Mission terrible, mission très douce, mandat indiscutable.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Mgr Jean RODHAIN

[1] Ceci n'est pas une charge, ni une caricature. Plusieurs personnes ont été témoins de mes très vives discussions téléphoniques avec ce diocèse, à ce sujet.

---

**URL source:** <https://www.fondationjeanrodhain.org/jean-rodhain-textes-de-jean-rodhain/1962/cest-une-mission-nous-confiee>